CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-08(05)

Système de distribution protégé

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

SC

Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-08(05) — Système de distribution protégé (PcE-)

Énoncés :

Mettre en œuvre [Affectation : système de distribution protégé désigné par l'organisation] pour [Sélection (un choix ou plus) : prévenir la divulgation non autorisée d'information; détecter les modifications apportées à l'information] durant la transmission.

Responsable : Aucun

Discussion :

L'objectif d'un système de distribution protégé est de prévenir l'accès physique aux lignes de communication qui transportent l'information de sécurité nationale, de détecter un tel accès et de faire en sorte qu'il soit difficile.